



COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MARDI 2 DECEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

- ▶ Parcours Vélo du Pays Allonnais – Transfert à la Communauté d’agglomération Saumur Val de Loire
- ▶ Enseignement – Demande de conventionnement pour la gestion du budget du RASED
- ▶ Association EVS Nord saumurois (sujet demandé par M. Bertin)
- ▶ Questions diverses

Le 25 novembre 2025
Le Président,
Jérôme HARRAULT

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi deux décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie d'Allonnes, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Etaient présents :

- Délégués titulaires : M. Jérôme HARRAULT, M. Philippe BERTHELOT (Allonnes), M. Yves BOUCHER, Mme Béatrice LEVEQUE (Brain sur Allonnes), Mme Armelle PONCET (La Breille-Les-Pins), M. Guy BERTIN, M. Willy DELAUNAY (Neuillé), M. Gilles TALLUAU, Mme Christine JOUSSELIN (Varennes-sur-Loire), M. Jean-François MIGLIERINA (Villebernier), Mme Béatrice BERTRAND, M. Thierry NAUDIN (Vivy).
- Délégués suppléants avec voix délibérative : Néant
- Délégués suppléants sans voix délibérative : Mme Maryvonne NEAU (Allonnes), Mme Annick BOUCHER (Brain-sur-Allonnes), M. Benoit DUPUIS (Neuillé), M. Philippe DE LA CHAPELLE (Vivy).

Etaient absents et excusés : Mme Marie-Claire VIRIEUX (La Breille-Les-Pins).

Etaient absents : Mme Martine DUBOIS (Villebernier), Mme Yvonne FREMONT (La Breille-Les-Pins), Mme Sylvie BELLANGER (Varennes-sur-Loire), M. Alain GACH (Villebernier).

Secrétaire de séance : M. Philippe BERTHELOT

Assistait également à la réunion : Mme Cécile TOURON – Secrétaire du SIVM

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Parcours Vélo du Pays Allonnais – Transfert à la Communauté d’agglomération Saumur Val de Loire

M. le Président rappelle que, par délibération n°2025-07-143 du 8 juillet 2025, le Comité syndical a approuvé le transfert du Parcours Vélo du Pays Allonnais à la Communauté d’agglomération Saumur Val de Loire. Un courrier avait été adressé à Saumur Val de Loire pour formaliser cette intention et engager les échanges.

En retour, le Pôle Tourisme de la Communauté d’Agglomération a adressé un courrier validant le principe du transfert de la boucle Entre Loire et Forêt et de la boucle des Pins, sous réserve de la remise à niveau du balisage et pastillage des boucles, conformément à la numérotation d’Anjou Tourisme. En revanche, il n'est pas envisagé de transférer les boucles communales, sauf à constituer un dossier présentant la qualité communautaire de celles-ci (itinéraire passant sur plusieurs communes, diversité paysagère, aspect pittoresque et identitaire, services à proximité, outil de valorisation...).

Il est proposé de se rapprocher de la Communauté d’Agglomération pour trouver un prestataire qui pourrait vérifier le parcours et le remettre à niveau.

Mme Maryvonne NEAU prend place au sein de l’Assemblée syndicale à 18h25.

Enseignement – Demande de conventionnement pour la gestion du budget du RASED

M. le Président informe le Comité syndical des échanges qui ont eu lieu avec l’équipe du RASED lors du Conseil d’Ecole de l’école publique Jules Ferry d’Allonnes le 14 octobre 2025.

Le RASED (Réseau d’Aide aux Elèves en Difficulté) est constitué d’enseignants et psychologues qui interviennent sur plusieurs écoles du saumurois. Ils accompagnent les élèves en difficulté et leurs familles, en lien avec les enseignants de l’école.

A l’arrivée de l’équipe en 2022-2023, le RASED avait peu de budget. La commune de Saumur finançait la plus grande

partie. Or, le RASED a besoin de matériel particulier et adapté, les bilans psychologiques étant coûteux. Il a donc été demandé à toutes les communes, auprès desquelles le RASED intervient, de participer au financement. Pour information, la Commune d'Allonnes a versé une subvention de 280 € en 2025.

Les membres du RASED ont créé une association pour pouvoir centraliser les subventions et réaliser les dépenses mais cela ne les satisfait pas. Ils souhaitent qu'un regroupement de communes ou une commune gère le budget du RASED, sous la forme d'un conventionnement.

Le Comité syndical ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Association EVS Nord saumurois

L'EVS Nord Saumurois a informé les communes de ses difficultés financières lors d'une réunion du 29 septembre 2025, puis par un courrier adressé aux maires le 29 octobre, confirmant la tenue d'une nouvelle rencontre le 6 novembre. Cette réunion du 6 novembre a permis de présenter le déficit de l'association, décliné par missions (social, accueil de loisirs, périscolaire, etc.).

L'association a transmis un document présentant les résultats du Dispositif Local d'Accompagnement, et notamment des déficits plus ou moins importants sur les missions Enfance-Jeunesse, CTG « Animation Locale et Enfance-Jeunesse » et CLAS.

Les membres s'interrogent, d'une part sur l'évolution de la répartition des postes de Direction et de Chargé de projet entre la présentation faite en novembre et le document transmis, d'autre part sur les actions réalisées au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

M. Guy BERTIN rappelle qu'il est constaté un déficit de 83 835 € pour l'année 2025. Il demande à ce que les communes se positionnent sur leur volonté de combler ce déficit.

M. Philippe BERTHELOT rappelle que les charges de l'EVS sont exclusivement affectées à la masse salariale fléchée sur les missions Enfance-Jeunesse et que, à ce titre, il est normal qu'un pourcentage de la Direction soit réparti sur ces missions.

M. le Président précise qu'il a eu un échange avec la Directrice de l'EVS qui lui a indiqué que le volet CTG pourrait être revu début 2026. En revanche, les déficits sur les missions Campagnols / Mégafun / IAE / Relais Jeunes doivent être traités de manière urgente. M. Yves BOUCHER indique qu'il est d'accord pour régler le montant demandé. Mme Béatrice BERTRAND est prête à payer sa part si la commune de Neuillé assume aussi sa charge.

M. Philippe BERTHELOT signale que ces débats sur la santé financière de l'EVS ont diffusé. Cela inquiète les salariés de l'EVS qui risquent de partir.

M. Guy BERTIN rappelle que, lors de l'évolution du dispositif de la CAF (CEJ en CTG), la commune de Vivy n'a pas compensé la baisse des dotations perçues par l'EVS par l'augmentation de sa dotation pour le périscolaire, comme cela a été fait, par exemple, sur la commune d'Allonnes. Cette situation a inévitablement déstabilisé les comptes de l'association sur la mission Enfance-Jeunesse.

M. Gilles TALLUAU insiste sur le fait qu'il faudrait séparer les missions Enfance-Jeunesse et Animation Locale pour clarifier la situation.

M. Jean-François MIGLIERINA précise aussi qu'il est prévu une augmentation des charges et une baisse des recettes pour l'exercice 2026.

M. Guy BERTIN demande si le SIVM du Pays Allonnais peut prendre en charge une partie du déficit liées aux missions pour lesquelles l'ensemble des communes sont concernées. Dans ce cas, il faudrait au préalable répartir les tâches de Direction.

En conclusion les communes de Brain sur Allonnes, La Breille Les Pins Neuillé et Vivy s'accordent sur le fait de régler les déficits des missions Campagnols / Mégafun / IAE Relais Jeunes / CLAS. Le reste sera revu en janvier 2026.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19 heures 45 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 08/12/2025. Il a été transmis en Préfecture le 08/12/2025.

Le Président de séance
Jérôme HARRAULT – Président

Le secrétaire de séance
Philippe BERTHELOT